



Aide à la labélisation

« Accueil Vélo » sur le territoire de Saint-Louis Agglomération

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

PRESENTATION

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir la filière cyclo touristique, en particulier auprès des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs ou sites touristiques).

A ce titre, et par délibération du Conseil de Communauté du 16 juin 2023, Saint-Louis Agglomération instaure une aide à la labélisation en faveur des établissements touristiques de son territoire, selon les modalités d'attribution ci-dessous.

TYPE D'ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES CONCERNES

- Hébergeurs inscrits sur la plateforme taxe de séjour de Saint-Louis Agglomération et à jour de leurs déclarations et reversements
- Restaurants
- Campings
- Sites touristiques

BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire doit être domicilié sur le territoire de Saint-Louis Agglomération*.

* Les communes membres de Saint-Louis Agglomération sont les suivantes :

Attenschwiller, Bartenheim, Blotzheim, Brinckheim, Buschwiller, Folgensbourg, Geispitzen, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Helfrantzkirch, Hésingue, Huningue, Kappelen, Kembs, Knoeringue, Koetzingue, Landser, Leymen, Liebenswiller, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rantzwiller, Rosenau, Saint-Louis, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Village-Neuf, Wahlbach, Waltenheim, Wentzwiller, Zaessingue

MONTANT DE L'AIDE

- 160 € maximum pour une première labélisation.

Avec un plafonnement à 80 % du montant de l'adhésion, soit 200 € et dans la limite de l'enveloppe financière annuelle prévue par Saint-Louis Agglomération.

PROCEDURE

Le bénéficiaire doit transmettre par courrier à l'adresse de contact ci-dessous le dossier de candidature et les pièces justificatives obligatoires.

Pour que le dossier soit éligible, la date de la demande de labélisation doit avoir lieu avant le 31 décembre 2025.



La participation financière de Saint-Louis Agglomération ne sera versée qu'à réception de l'attestation de labélisation et/ou de la facture acquittée.

Le dispositif évolue, l'aide à la labélisation concerne, à présent, à la fois la demande initiale et le renouvellement du label. Cette aide est valable jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR

- Transmettre le formulaire d'inscription complété, daté et signé
- Transmettre l'engagement ou la copie du bon de commande sollicitant la visite de l'ADT – Alsace Destination Tourisme avec qui il convient de fixer un rendez-vous en envoyant une demande à Sandrine SEHR sandrine.sehr@adt.alsace
- Fournir la copie de la facture acquittée
- Joindre un RIB

CONTACT

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
Direction du Développement économique, de l'emploi et du tourisme
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction du Développement économique, de l'emploi et du tourisme
Téléphone : 07 61 18 08 39
E-mail : tourisme@agglo-saint-louis.fr



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Labélisation Accueil Vélo

à renvoyer à l'adresse mail tourisme@agglo-saint-louis.fr

NOM DE L'ETABLISSEMENT

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Site web : _____

Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Saint-Louis Agglomération pour l'attribution de l'aide à la labélisation « Accueil vélo ». Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Direction du Développement économique, de l'emploi et du tourisme de Saint-Louis Agglomération. Elles sont conservées pendant 3 ans (durée de la labélisation). Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, vous opposer à leur traitement, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante : dpo@agglo-saint-louis.fr.

